

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le 21 avril à 11 h 30,

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en session ordinaire, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

Date de convocation : le 13 avril 2026

Secrétaire de séance : Pascale BRUN

Conseillers en exercice : 29

présents : 17

représentés et votants : 23

Membres titulaires présents :

- **en présentiel :** Tony BERNARD (avec le pouvoir de Josiane HUGUET), Hélène BOUDON (avec le pouvoir de François RAGE), Nadine BOUTONNET (avec le pouvoir de Chantal FACY), Pascale BRUN (avec le pouvoir d'Isabelle GAUTHIER), Rodolphe JONVAUX, Flavien NEUVY (avec le pouvoir de Sylviane KHEMISTI), Hervé PRONONCE (avec le pouvoir de Stéphanie FUEYO) et Christophe SERRE,

- **en visioconférence :** Martine BONY, Dominique BRIAT, Graziella BRUNETTI, Cécile GILBERTAS, Florence LEBLOND, Christine MANDON, Jean-Marc MORVAN, Cédric ROUGHEOL et Sandrine ROUSSEL.

Membres titulaires absents et excusés : Jean-Paul CUZIN, Chantal FACY, Stéphanie FUEYO, Isabelle GAUTHIER, Sébastien GOUTTEBEL, Josiane HUGUET, Sylviane KHEMISTI, Serge MAFFRE, Jean-François MESSEANT, Frédéric PILAUD, François RAGE et Yannick VIGIGNOL.

Assistent à la réunion : Jean-Patrick SERRES, directeur général des services, Jérémy FONTFREYDE, directeur général adjoint, Mélanie MAILLOT, directrice générale adjointe ainsi que Carine BLETTY, responsable du secrétariat de direction et de l'accueil et Mélanie JALIGOT, assistante de direction.

Tony BERNARD adresse ses chaleureux remerciements aux élus sortants, qui durant ces six dernières années, se sont fortement impliqués et mobilisés au sein des instances du Centre de Gestion. Il souligne tout particulièrement l'engagement de Christine MANDON et de Jean-Marc MORVAN qui ont répondu présents à de très nombreuses reprises pour siéger dans les instances. Il rappelle que le Centre de Gestion est un établissement public qui nécessite de pouvoir s'appuyer sur des élus pleinement investis dans l'exercice de leur mandat.

Tony BERNARD introduit cette réunion en indiquant qu'elle s'inscrit dans une période transitoire. Il précise qu'avant le renouvellement du Conseil d'administration, il convient de revoir la composition des instances en tenant compte des élus actuellement en fonction suite aux dernières élections municipales.

Délibération n° 2026-19 : instances paritaires / désignation des représentants des collectivités et des établissements publics aux Commissions Administratives Paritaires : (rapporteur : Tony BERNARD)

Par délibérations n° 2022-57 du 6 décembre 2022 et n° 2023-01 du 31 janvier 2023, le Conseil d'administration du Centre de Gestion a désigné les représentants titulaires et suppléants des collectivités territoriales et des établissements publics siégeant au sein des Commissions Administratives Paritaires A, B et C dans les conditions suivantes :

- **Pour la catégorie A :**
 - 7 membres titulaires,
 - 7 membres suppléants.
- **Pour la catégorie B :**
 - 8 membres titulaires,
 - 8 membres suppléants.
- **Pour la catégorie C :**
 - 8 membres titulaires,
 - 8 membres suppléants.

Il convient de préciser que les membres des Commissions Administratives Paritaires sont aussi appelés à siéger dans les réunions des Conseils de discipline (décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux).

B

Aussi, dans le prolongement des élections municipales qui se sont tenues les 15 et 22 mars 2026 et dans l'attente des élections des membres du Conseil d'administration du Centre de Gestion, il convient, afin d'assurer une continuité dans le fonctionnement des instances de procéder, ainsi, à une nouvelle désignation de ces représentants (article R262-19 du Code Général de la Fonction Publique).

Ainsi, il est proposé de désigner comme représentants titulaires et suppléants des collectivités territoriales et des établissements publics siégeant au sein des Commissions Administratives Paritaires :

1/ Catégorie A :

Catégorie A	
Membres titulaires (7 membres)	Membres suppléants (7 membres)
Tony BERNARD	Florence LEBLOND
Nadine BOUTONNET	Sandrine ROUSSEL
Flavien NEUVY	Cédric ROUGHEOL
Pascale BRUN	Sébastien GOUTTEBEL
Hervé PRONONCE	Graziella BRUNETTI
Rodolphe JONVAUX	François RAGE
Cécile GILBERTAS	Philippe BLANCHOZ

➡ Les suppléants sont désignés par ordre successif.

2/ Catégorie B :

Catégorie B	
Membres titulaires (8 membres)	Membres suppléants (8 membres)
Tony BERNARD	Florence LEBLOND
Nadine BOUTONNET	Cédric ROUGHEOL
Pascale BRUN	Sébastien GOUTTEBEL
Christophe SERRE	Sandrine COUTURAT
Sandrine ROUSSEL	Rodolphe JONVAUX
Hervé PRONONCE	Christine MANDON
Graziella BRUNETTI	Cécile GILBERTAS
Flavien NEUVY	François RAGE

➡ Les suppléants sont désignés par ordre successif.

B

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 AVRIL 2026

3/ Catégorie C :

Catégorie C	
Membres titulaires (8 membres)	Membres suppléants (8 membres)
Tony BERNARD	Florence LEBLOND
Graziella BRUNETTI	Cécile GILBERTAS
Pascale BRUN	Flavien NEUVY
Sébastien GOUTTEBEL	Christine MANDON
Rodolphe JONVAUX	François RAGE
Nadine BOUTONNET	Hervé PRONONCE
Sandrine ROUSSEL	Philippe BLANCHOZ
Christophe SERRE	Chantal FACY

➔ Les suppléants sont désignés par ordre successif.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- désigne les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux Commissions Administratives Paritaires selon les compositions susvisées,
- désigne Tony BERNARD en qualité de Président des Commissions Administratives Paritaires.

Date de la réception en Préfecture : le 21 avril 2026

Délibération n° 2026-20 : instances paritaires / désignation des représentants des collectivités et des établissements publics à la Commission Consultative Paritaire : (rapporteur : Tony BERNARD)

Par délibérations n° 2022-58 du 6 décembre 2022, le Conseil d'administration du Centre de Gestion a désigné les représentants titulaires et suppléants des collectivités territoriales et des établissements publics siégeant au sein de la Commission Consultative Paritaire dans les conditions suivantes :

- 8 membres titulaires,
- 8 membres suppléants.

De plus, il convient de préciser que les membres de la Commission Consultative Paritaire sont aussi appelés à siéger dans les réunions des Conseils de discipline (article 37-2 du Décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale).

Aussi, dans le prolongement des élections municipales qui se sont tenues les 15 et 22 mars 2026 et dans l'attente

B

des élections des membres du Conseil d'administration du Centre de Gestion, il convient, afin d'assurer une continuité dans le fonctionnement des instances de procéder, ainsi, à une nouvelle désignation de ces représentants (article R272-11 du Code Général de la Fonction Publique).

Ainsi, il est proposé de désigner comme représentants titulaires et suppléants des collectivités territoriales et des établissements publics siégeant au sein de la Commission Consultative Paritaire :

Membres titulaires (8 membres)	Membres suppléants (8 membres)
Tony BERNARD	Flavien NEUVY
Nadine BOUTONNET	Florence LEBLOND
Christophe SERRE	Sébastien GOUTTEBEL
Rodolphe JONVAUX	Christine MANDON
Cécile GILBERTAS	François RAGE
Pascale BRUN	Hervé PRONONCE
Cédric ROUGHEOL	Sandrine ROUSSEL
Graziella BRUNETTI	Sandrine COUTURAT

➡ Les suppléants sont désignés par ordre successif.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- désigne les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics à la Commission Consultative Paritaire selon la composition susvisée,
- désigne Tony BERNARD en qualité de Président de la Commission Consultative Paritaire.

Date de la réception en Préfecture : le 21 avril 2026

Délibération n° 2026-21 : instances paritaires /désignation des représentants des collectivités et des établissements publics auprès du Comité Social Territorial : (rapporteur : Tony BERNARD)

Par délibérations n° 2022-59 et n° 2022-67 du 6 décembre 2022, le Conseil d'administration du Centre de Gestion a désigné les représentants titulaires et suppléants des collectivités territoriales et des établissements publics siégeant au sein du Comité Social Territorial dans les conditions suivantes :

- 9 membres titulaires,
- 9 membres suppléants.

Aussi, dans le prolongement des élections municipales qui se sont tenues les 15 et 22 mars 2026 et dans l'attente des élections des membres du Conseil d'administration du Centre de Gestion, il convient, afin d'assurer une continuité dans le fonctionnement des instances de procéder, ainsi, à une nouvelle désignation de ces représentants (article R252-31 du Code Général de la Fonction Publique).

B

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 AVRIL 2026

Ainsi, il est proposé de désigner comme représentants titulaires et suppléants des collectivités territoriales et des établissements publics siégeant au sein du Comité Social Territorial et de la formation spécialisée :

Genre	Membres titulaires	Genre	Membres suppléants
H	Cédric ROUGHEOL	H	Luc CHAPUT
F	Chantal FACY	F	Sandrine COUTURAT
F	Pascale BRUN	F	Florence LEBLOND
H	Boris SOUCHAL	H	Gérard CHANSARD
H	Tony BERNARD	H	Cédric MEYNIER
F	Cécile GILBERTAS	H	Philippe BLANCHOZ
H	Sébastien GOUTTEBEL	F	Maguy LAGARDE
F	Graziella BRUNETTI	F	Rachel BOURNIER
F	Nadine BOUTONNET	F	Nathalie GUILLOT

➡ Les suppléants sont désignés par ordre successif.

Tony BERNARD remercie les élus qui ont accepté de siéger.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- désigne les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics au Comité Social Territorial selon la composition susvisée,
- désigne Tony BERNARD en qualité de Président du Comité Social Territorial et de sa formation spécialisée.

Date de la réception en Préfecture : le 21 avril 2026

Délibération n° 2026-22 : instances paritaires / désignation des représentants des collectivités et des établissements publics à la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSST) placée auprès du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme :
(rapporteur : Tony BERNARD)

Vu le code général de la Fonction Publique et, notamment, les articles R252-43, R252-44 et R254-8,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Par délibération n° 2023-02 du 31 janvier 2023, le Conseil d'administration du Centre de Gestion a désigné les représentants titulaires et suppléants des collectivités territoriales et des établissements publics siégeant au

B

sein de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail placée auprès du Comité Social Territorial dans les conditions suivantes :

- 9 membres titulaires,
- 18 membres suppléants.

Aussi, dans le prolongement des élections municipales qui se sont tenues les 15 et 22 mars 2026 et dans l'attente des élections des membres du Conseil d'administration du Centre de Gestion, il convient, afin d'assurer une continuité dans le fonctionnement des instances de procéder, ainsi, à une nouvelle désignation de ces représentants (article R252-31 du Code Général de la Fonction Publique).

Ainsi, il est proposé de désigner les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics siégeant au sein de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail placée auprès du Comité Social Territorial :

Genre	Membres titulaires	Genre	Membres suppléants
H	Cédric ROUGHEOL	H	Luc CHAPUT
F	Chantal FACY	F	Sandrine COUTURAT
F	Pascale BRUN	F	Florence LEBLOND
H	Boris SOUCHAL	H	Gérard CHANSARD
H	Tony BERNARD	H	Cédric MEYNIER
F	Cécile GILBERTAS	H	Philippe BLANCHOZ
H	Sébastien GOUTTEBEL	F	Maguy LAGARDE
F	Graziella BRUNETTI	F	Rachel BOURNIER
F	Nadine BOUTONNET	F	Nathalie GUILLOT
		H	Grégory VILLAFRANCA
		H	Dominique GUELON
		H	Bertrand LIVET
		H	Laurent DUMAS
		H	Roger-Jean MEALLET
		H	Thierry JULIEN
		H	Éric GRENET
		H	Simon RODIER
		H	François CARMIER

➡ Les suppléants sont désignés par ordre successif.

B

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 AVRIL 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- désigne les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics à la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail placée auprès du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- désigne Tony BERNARD en qualité de Président du Comité Social Territorial et de sa Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Date de la réception en Préfecture : le 21 avril 2026

Délibération n° 2026-23 : instances paritaires / désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés auprès du Conseil médical réuni en formation plénière : (rapporteur : Tony BERNARD)

Par délibération n° 2022-35 du 21 juin 2022, le Conseil d'administration du Centre de Gestion a désigné les représentants titulaires et suppléants des collectivités territoriales et des établissements publics siégeant au sein du Conseil médical en formation plénière dans les conditions suivantes :

- 2 membres titulaires,
- 2 membres suppléants.

Aussi, dans le prolongement des élections municipales qui se sont tenues les 15 et 22 mars 2026 et dans l'attente des élections des membres du Conseil d'administration du Centre de Gestion, il convient, afin d'assurer une continuité dans le fonctionnement des instances de procéder, ainsi, à une nouvelle désignation de ces représentants (Décret n° 87-602 du 30 juillet 1987).

Tony BERNARD rend hommage aux élues sortantes, Nadine BOUTONNET et Pascale BRUN, pour leur travail remarquable.

Il est ensuite proposé de désigner comme représentants titulaires et suppléants des collectivités territoriales et des établissements publics siégeant au sein du Conseil médical en formation plénière :

Membres titulaires	Membres suppléants
Nadine BOUTONNET	Christine MANDON
	Graziella BRUNETTI
Pascale BRUN	Gérard CHANSARD
	Boris SOUCHAL

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- désigne les représentants des collectivités et établissements publics affiliés siégeant au sein du Conseil médical réuni en formation plénière selon la composition susvisée.

Date de la réception en Préfecture : le 21 avril 2026

B

Délibération n° 2026-24 : administration générale / autorisation du Président du Centre de Gestion à ester en justice dans le cadre des élections des représentants au Conseil d'administration du Centre de Gestion : (rapporteur : Tony BERNARD)

Dans le cadre des opérations électorales destinées à élire les représentants au Conseil d'administration en 2026, il est proposé au Conseil d'administration du Centre de Gestion d'autoriser le Président du Centre de Gestion, en application de l'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, à représenter le Conseil d'administration et le Centre de Gestion en justice, à intenter au nom de celui-ci, toutes actions en justice et à le défendre dans les actions intentées contre lui, dans tout litige relatif à ces élections et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise le Président à ester en justice pour tout litige relatif aux opérations électorales pour désigner les représentants au Conseil d'administration du Centre de Gestion et, au besoin, à se faire assister du conseil de son choix,
- inscrit les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais, dans l'hypothèse où la désignation d'un avocat serait nécessaire, au chapitre du budget prévu à cet effet.

Date de la réception en Préfecture : le 21 avril 2026

Informations diverses :

➡ **Prochain Conseil d'administration du mandat actuel :** le mardi 26 mai 2026 à 11 h 30.

Puis, Tony BERNARD remercie chaleureusement les membres du bureau ainsi que les services pour leur travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45.

Table des délibérations et informations :

N° de la délibération / information	Objet
2026-19	désignation des représentants des collectivités et des établissements publics aux Commissions Administratives Paritaires
2026-20	désignation des représentants des collectivités et des établissements publics à la Commission Consultative Paritaire
2026-21	désignation des représentants des collectivités et des établissements publics auprès du Comité Social Territorial
2026-22	désignation des représentants des collectivités et des établissements publics à la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) placée auprès du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme
2026-23	désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés auprès du Conseil médical réuni en formation plénière
2026-24	autorisation du Président du Centre de Gestion à ester en justice dans le cadre des élections des représentants au Conseil d'administration du Centre de Gestion

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

La secrétaire,

Pascale BRUN